CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



ARTICLE 1 : ACCEPTATION DES CONDITIONS

En réservant une ou plusieurs activités proposées par INSTINCT LOURON, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et les accepter sans réserve, afin de garantir le bon déroulement de votre expérience au sein de notre structure.

Vous vous engagez également à informer l'ensemble des personnes vous accompagnant ou placées sous votre responsabilité, ainsi que leurs représentants légaux, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs, des dispositions prévues dans les présentes CGV.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV sera soumis au droit français et relèvera de la compétence des juridictions françaises.

ARTICLE 2 : Conditions de participation et sécurité

Pour garantir la sécurité de tous et le bon déroulement de nos activités, les participants doivent être en mesure de pratiquer les activités de traîneau à chiens sans présenter de contre-indication médicale. Chaque participant doit se présenter dans un état physique et mental compatible avec l'activité choisie. Compte tenu des contraintes pratiques, aucun justificatif médical n'est demandé de manière systématique.

Pour des raisons de sécurité, les femmes enceintes et les enfants de moins de 18 mois ne sont pas autorisés à participer à nos activités, quelles qu'elles soient.

Les personnes en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques sont invitées à nous en informer au préalable. Cette démarche nous permettra d'étudier les possibilités d'adaptation de l'activité, en fonction des contraintes techniques et des conditions de sécurité.

Par ailleurs, nos engins sont soumis à des limites de charge et de capacité, notamment une **masse totale maximale de 200 kg**, ainsi qu'à des contraintes liées au volume disponible et au nombre de passagers. Les personnes dont la corpulence est susceptible d'avoir une incidence sur ces contraintes sont invitées à nous contacter avant leur réservation afin que nous puissions évaluer les possibilités d'accueil et, si nécessaire, adapter notre prestation.

Équipements et effets personnels

Chaque activité nécessite un équipement adapté à sa nature, à la saison et aux conditions de pratique. Les participants doivent prendre connaissance des recommandations communiquées lors de la réservation et prévoir les équipements requis, ainsi que leurs effets personnels, médicaments et équipements spécifiques liés à leurs besoins.
INSTINCT LOURON se réserve le droit de préciser des exigences complémentaires selon l'activité, le terrain et les conditions météorologiques. Tout équipement insuffisant ou inadapté compromettant la sécurité ou le bon déroulement de l'activité pourra entraîner un refus de participation ou une interruption de la prestation. Dans ce cas, les conditions d'annulation et de remboursement prévues à l'article 5 des présentes CGV s'appliqueront, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 3 : Encadrement, sécurité et déroulement des activités

Thomas et les éventuels intervenants extérieurs sont des professionnels, titulaires des qualifications et compétences requises pour l'encadrement des activités proposées. Ils mettent tout en œuvre pour garantir une expérience alliant sécurité et plaisir.
Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité et les instructions de l'encadrement. En cas de comportement inadapté ou de non-respect de ces consignes compromettant la sécurité des participants, du groupe, des chiens ou de tiers, le moniteur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre l'activité, sans possibilité de remboursement lorsque cette décision résulte du comportement du participant.
Les activités de pleine nature et de montagne comportent des risques inhérents liés notamment à l'environnement, au terrain, aux conditions météorologiques et à la présence d'animaux. Chaque participant reconnaît en avoir conscience et s'engage à adopter un comportement prudent et responsable. Pour des raisons de sécurité, de bien-être animal ou en cas de conditions météorologiques, environnementales ou techniques défavorables, INSTINCT LOURON se réserve également le droit d'adapter, d'écourter, de reporter ou d'annuler une activité. Les éventuelles modalités de remboursement ou de dédommagement seront déterminées en fonction des circonstances et dans le respect des dispositions légales applicables.

ARTICLE 4 : Assurance et responsabilité

INSTINCT LOURON déclare être titulaire des assurances nécessaires à l'exercice de ses activités professionnelles, conformément à la réglementation en vigueur.
Chaque participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels il pourrait être exposé lors de la pratique d'activités sportives et de pleine nature, notamment au titre de la responsabilité civile et des garanties individuelles accidents.
INSTINCT LOURON ne saurait être tenu responsable des dommages résultant du non-respect des consignes de sécurité par un participant, sous réserve des dispositions légales applicables. Les présentes dispositions ne sauraient avoir pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de la structure dans les cas où celle-ci serait légalement engagée.

ARTICLE 5 : Réservations, paiements, annulations

1. Réservations et modalités de paiement

La gestion des réservations, des paiements, des annulations et des remboursements est assurée directement par **INSTINCT LOURON**.
Toutefois, pour les réservations effectuées par l'intermédiaire de partenaires, notamment **MANAWA** et **PANAURAMA**, les conditions générales et modalités propres à ces plateformes sont susceptibles de s'appliquer.
Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, par e-mail ou directement sur notre site internet : **InstinctLouron.com**.
Dans ce cas, le règlement devra être effectué dans un délai de **sept (7) jours à compter de la commande.**

2. Validation de la réservation

La réservation est considérée comme définitive à réception du paiement intégral du prix de l'activité.

3. Conditions d'annulation et de remboursement

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à **INSTINCT LOURON**, afin que sa date de réception puisse être officiellement prise en compte. En cas d'annulation à l'initiative du client, et sauf motif médical dûment justifié dans les conditions précisées ci-dessous, l'acompte versé restera acquis à INSTINCT LOURON et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Toutefois, un remboursement intégral pourra être accordé en cas d'incapacité médicale du participant à prendre part à la prestation réservée, sous réserve de la présentation d'un justificatif médical attestant cette incapacité.
Ce justificatif devra être transmis à INSTINCT LOURON avant le début de l'activité ou, au plus tard, dans un délai de 24 heures suivant l'heure de rendez-vous initialement prévue.

Absence ou retard du client

En cas d'absence ou de retard du client entraînant l'impossibilité de réaliser la prestation réservée, aucun remboursement ne pourra être accordé. Cette disposition s'applique notamment en cas de panne de véhicule, d'erreur de date ou d'horaire, de retard lié à une mauvaise anticipation des conditions de circulation ou de l'état des routes, ainsi que pour toute autre circonstance imputable au client ayant empêché sa participation à l'activité.

Il appartient donc au client de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de se présenter au lieu de rendez-vous à l'heure convenue, en tenant compte des éventuelles contraintes de circulation et des conditions d'accès.

Annulation par la structure

Si INSTINCT LOURON est contraint d'annuler une activité pour des raisons indépendantes de la volonté du client, notamment en raison de conditions météorologiques défavorables ou impossibilité a effectuer l'activité (cas de force majeure), le client pourra bénéficier d'un remboursement intégral du montant réglé pour la prestation concernée, sauf accord entre les parties pour un report de l'activité.

Circonstances exceptionnelles

En cas de crise nationale ou internationale, notamment liée à une épidémie, une pandémie, un conflit ou à tout autre événement exceptionnel indépendant de la volonté d'INSTINCT LOURON, susceptible de rendre la prestation impossible ou dangereuse à réaliser, INSTINCT LOURON se réserve le droit de reporter ou d'annuler la réservation.

Dans ce cas, une solution de report ou de remboursement pourra être proposée au client, en fonction de la nature des circonstances, des contraintes rencontrées et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 6 : ACTIVITÉS, DÉROULEMENT ET TARIFS

La pratique du mushing nécessite une préparation et une organisation spécifiques. La durée annoncée de chaque activité comprend ainsi l'ensemble des étapes nécessaires à son bon déroulement : explications pédagogiques, présentation des chiens et du matériel, préparation des chiens, temps de pratique ainsi que pauses nécessaires à leur bien-être.

Les activités se déroulent en pleine nature, dans un environnement montagnard (accès à certaines prestations via une piste forestière) soumis à des conditions variables. Leur déroulement et leur durée effective peuvent donc être adaptés en fonction des conditions météorologiques, de l'état et de la qualité la neige, du terrain, des impératifs de sécurité et de la condition physique des chiens.

Toute réservation implique l'acceptation de ces particularités et des éventuels ajustements nécessaires au bon déroulement de l'activité, dans le respect de la sécurité des participants et du bien-être animal.

INSTINCT LOURON met tout en œuvre pour proposer un parcours adapté à l'activité réservée, au niveau des participants et aux conditions du jour.

Toutefois, en fonction de la période, de l'état du terrain, des conditions météorologiques, de la qualité de la neige ou de toute autre contrainte technique ou liée à la sécurité, le moniteur se réserve la possibilité de modifier l'itinéraire initialement prévu, de raccourcir le parcours ou de répéter certaines portions de celui-ci, notamment en effectuant plusieurs fois une même boucle.

Ces adaptations relèvent de la responsabilité du moniteur et visent à garantir le bon déroulement de l'activité, la sécurité des participants et le respect du bien-être animal. Elles ne constituent pas, à elles seules, un motif de remboursement dès lors que la prestation demeure conforme à sa nature et aux engagements contractuels d'INSTINCT LOURON.

Ponctualité

Le respect des horaires est indispensable au bon déroulement de nos activités, compte tenu de l'organisation des plannings, de la préparation du matériel et des besoins des chiens.En cas de retard du participant compromettant la réalisation de la prestation dans de bonnes conditions, INSTINCT LOURON pourra être contraint de ne pas assurer l'activité réservée. Les conditions d'annulation prévues à l'article 5 des présentes CGV seront alors applicables, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Il appartient à chaque participant d'anticiper son déplacement, en tenant compte des conditions particulières de circulation en montagne en période hivernale. Une attention particulière doit être portée aux fermetures saisonnières de certains cols routiers, aux conditions météorologiques, à la localisation de l'hébergement et aux équipements hivernaux nécessaires au véhicule.

Modification ou remplacement d'une activité

Lorsque les conditions météorologiques, environnementales, techniques ou de sécurité ne permettent pas la réalisation de l'activité initialement réservée, INSTINCT LOURON pourra décider de l'annuler ou de proposer une activité alternative adaptée aux circonstances.

Dans la mesure du possible, le participant sera informé de cette modification avant le début de la prestation. Si l'activité alternative présente un tarif inférieur à celui de la prestation initialement réservée, un ajustement tarifaire en faveur du client sera effectué.

Si le participant refuse l'activité alternative proposée, les modalités d'annulation et de remboursement seront déterminées conformément à l'article 5 des présentes CGV, en tenant compte des circonstances de l'annulation et des dispositions légales applicables.

Intervention de prestataires partenaires

Pour des raisons d'organisation, de disponibilité ou de contraintes techniques, INSTINCT LOURON peut confier la réalisation et l'encadrement de tout ou partie d'une activité à un prestataire partenaire. Celui-ci pourra accueillir les participants sur son propre site ou intervenir sur le lieu prévu pour la prestation.
Le participant sera informé, dans la mesure du possible, de cette organisation ainsi que de toute modification pratique concernant le lieu de rendez-vous ou les modalités de réalisation de l'activité.
Les conditions contractuelles applicables seront précisées au client lors de la réservation ou avant la réalisation de la prestation. Les présentes CGV demeurent applicables dans la mesure où elles régissent la réservation conclue avec INSTINCT LOURON, sans préjudice des conditions particulières du partenaire et des dispositions légales applicables.

Catégories d'âge des participants

Les catégories d'âge proposées pour nos activités sont définies en fonction des contraintes propres à chaque prestation, notamment des caractéristiques physiques approximatives des participants, de leur autonomie et des exigences de sécurité liées à l'activité.
L'âge pris en compte est celui du participant à la date effective de réalisation de l'activité, et non à la date de réservation.
En cas de doute sur l'âge déclaré, un justificatif d'identité pourra être demandé avant le début de la prestation afin de vérifier l'adéquation entre le participant et les conditions d'accès à l'activité réservée.

ARTICLE 7 : TARIFS

Grille tarifaire – ***INSTINCT LOURON***

PRESTATION	TARIF ENFANT	TARIF ADULTE / AUTRE
Visite du chenil	10 € (-12 ans)	€15
Cani-randonnée / Parcours Initiation	20 € (-12 ans)	€25
Cani-randonnée / Parcours Alpin	€30	€40
Cani-randonnée RAID 2 jours	Sur devis	Sur devis
Participation à un Entrainement de 30'	enfant (9 ans et -) : 25€	€50
Participation à un Entrainement d'1h	enfant (9 ans et -) : 40€	80€
Participation à un Entrainement d'1h30	enfant (9 ans et -) : 55€	110€
Participation à un Entrainement de 2h	enfant (9 ans et -) : 70€	140€

Prestation KART / TRAÎNEAU	**Tarif (200kg max. / 3 adultes max)**
Baptême « Première trace »	€220
Baptême « Traversée sauvage »	€320

Conditions de participation des mineurs

Tout participant mineur doit obligatoirement être accompagné, sur le lieu de l'activité, par un adulte majeur responsable (parent ou représentant légal).
Les enfants de moins de 12ans doivent également être accompagnés par cet adulte pendant toute la durée de l'activité, afin de garantir leur sécurité et le respect des consignes de l'encadrement.
Les conditions de participation et d'accompagnement peuvent être adaptées par INSTINCT LOURON en fonction de l'âge des participants, de la nature de l'activité et des exigences de sécurité.

Prestations personnalisées

Pour toute demande spécifique ou toute prestation sur un site différent de ceux habituellement proposés, contactez INSTINCT LOURON. Nous étudierons votre projet et pourrons vous proposer un devis personnalisé, adapté à vos attentes et aux contraintes techniques et logistiques de l'activité.

Le prestataire
<< lu et approuvé >>
DEBIBAKAS Thomas, responsable INSTINCT LOURON



Le demandeur

<< lu et approuvé >>